

**République française LOT SENIERGUES –**

**Commune Séance du 21 avril 2026**

---

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**Date de la convocation : 17/04/2026**

**Le vingt et un avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de MICHEL THEBAUD**

**Présents :**

**MICHEL THEBAUD, JEAN-JACQUES DELBERT, CHRISTINE BOY, Sabine BLANC DUBREUIL, PASCAL RICHARD, Laurence MONESTIER, Cedric PAGANEL, Lucile ABIVEN, Stéphanie OBELLIANNE, Christine MULLER**

**Représentés :**

**Excusés : MICHEL MESPOULET**

**Absents :**

---

Pascal RICHARD se présente comme secrétaire de séance.

**Vote à l'unanimité.**

---

**Secrétaire de séance: PASCAL RICHARD**

Validation du PV de la réunion du 20 Mars 2026 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**1- Présentation du CFU 2025- Lotissement Salvat-Marouty**

Le Maire présente le CFU du Lotissement de la Commune, 2025.

Monsieur le Maire se retire du vote.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**2- Affectation de résultat 2025**

Le Maire présente l'affectation de résultat pour le lotissement.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**3- Présentation du Budget 2026 pour le Lotissement Salvat-Marouty**

Le Maire présente le Budget 2026 du Lotissement de la Commune.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**4- Présentation du CFU de la Commune 2025**

Le Maire présente le CFU de la commune, 2025.

Monsieur le Maire se retire du vote.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

---

## **5- Affectation de résultat sur le Budget de la Commune 2025**

Le Maire présente le CFU de la commune, 2025.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **6- Etat 1259 – Taux imposition**

Le Maire présente les modifications de taux proposés pour anticiper les coûts à venir.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **7- Fongibilité des crédits**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **8- Présentation du Budget 2026 pour la Commune**

Le Maire présente le Budget 2026 de la commune.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

## **9- Projet P.A. Lotissement**

Le bureau d'études a fait parvenir à la Marie le projet de dépôt du permis d'aménager. Le conseil municipal, après lecture du règlement propose deux modifications :

- 1- Pas de toitures à la Mansart sur la commune
- 2- Places de stationnement : une place par 50 m<sup>2</sup> de surface habitable. Difficile de loger 3 places à l'entrée de certains terrains

## **10- Commission de révision des listes électorales**

Monsieur le Maire fait lecture de la liste proposée des titulaires et suppléants.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

## **11- Eclairage Salle du conseil Mairie**

Suite à la réfection du plafond de la salle du conseil, l'éclairage semble insuffisant et à rénover. Un devis de l'entreprise MALRIEU propose des luminaires LED de différentes tailles et puissances. Les luminaires pour la salle de la mairie conviennent en taille (60x60) et puissance. Pour la salle du conseil ; il serait souhaitable de trouver une réglette à intensité variable. Jean-Jacques DELBERT doit voir avec MALRIEU si ce modèle est disponible.

## **12- Création d'un emploi permanent suite à vacance du poste**

Le Maire informe l'assemblée que suite à l'annonce du départ de Mme POSTIC fin juin :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade Adjoint administratif principal de 1ère classe

---

ou par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-8 7° du Code Général de la Fonction Publique,

Après délibération, le Conseil Municipal :

#### DÉCIDE

Article 1 : De créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe pour occuper les fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 01/07/2026 à temps non complet à raison de 8h par semaine.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2026.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **13- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la période de tuilage, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de secrétaire général de mairie à raison de 8 heures hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal :

#### DÉCIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent de secrétaire général de mairie pour un accroissement temporaire d'activité à raison de 8 heures hebdomadaires.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/06/2026.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Points divers :**

- CCID : Monsieur le Maire informe que suite aux élections, il est nécessaire de mettre à jour la CCID. Il est faite lecture des 24 habitants proposés.

**La proposition est validée à l'unanimité**

- Laurence MONESTIER signale un arbre tombé sur le chemin de Saint Julien et un panneau couché à la zone d'activité
- Sabine BLANC demande s'il serait possible d'organiser une visite des lieux méconnus de la commune, et aussi organiser une randonnée sur un des chemins ouverts aux piétons
- Pascal RICHARD propose d'organiser une réunion d'information publique sur le thème du moustique tigre. Il signale que la tombe de la famille BOUZOU est toujours envahie par les ronces depuis des années. Il prépare une plaque à la mémoire de Noel POUJADE, premier maire de Séniergues, cette plaque pourrait être installée sur le mur de la mairie.

La séance est levée à 23h45

---